



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale des Finances publiques de La Réunion
7 avenue André Malraux
CS 21015
97744 ST DENIS CEDEX 9



FINANCES PUBLIQUES

Saint-Denis, le 19 septembre 2023

**Décision de délégation spéciale de signature pour le Pôle Pilotage et Ressources
Présidence de la Commission d'examens**

**La Directrice régionale des finances publiques de La Réunion, par intérim
Administratrice de l'Etat**

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale de La Réunion ;

Vu l'arrêté en date du 22 août 2023 portant désignation de **Mme Christelle PORTIER**, administratrice de l'Etat, en qualité de Directrice régionale des finances publiques de La Réunion, par intérim, à compter du 19 septembre 2023 ;

Vu l'article 5 de l'arrêté du 22 février 2011 relatif à l'organisation des épreuves écrites de chaque concours ou examen professionnel, la surveillance de la commission d'examen est assurée par le directeur régional des finances publiques du département où se déroulent ces épreuves. Le président peut être assisté d'un ou plusieurs fonctionnaires désignés par lui.

Décide pour la Présidence de la commission d'examen :

Article 1 : Désignation de **Mme Aude GUNEAU**, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du Pôle Pilotage et Ressources et **Mme Marie-Claire CHANARD**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division Formation professionnelle et Ressources Humaines,

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, désignation de **Mme Mélanie CALLENS**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division stratégie et de **M. Eric BOURAU**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division Budget Logistique et Immobilier.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Christelle PORTIER